



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## **FT Consultants**

2, rue de Venise

54500 Vandoeuvre Lès nancy

Siret : 444 594 212 00011

Code APE : 8559 A

Enregistré sous le N° 41540223154

auprès de la préfecture de la région : LORRAINE

## **1. DEFINITIONS**

### **1.1. FORMATION INTER-ENTREPRISES**

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par FT CONSULTANTS.

### **1.2. FORMATION INTRA-ENTREPRISE**

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par FT CONSULTANTS.

### **1.3. FORMATION E-LEARNING**

Formation ouverte et à distance par l'utilisation de Modules de formation.

## **2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### **DOCUMENTS CONTRACTUELS**

FT CONSULTANTS fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à FT CONSULTANTS un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

### **FORMATIONS INTERENTREPRISES**

#### Conditions Financières

L'acceptation de FT CONSULTANTS étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, FT CONSULTANTS se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'issue de la formation.

Les prix des cycles et parcours pro indiqués au catalogue et les prix des parcours à la carte incluent une remise non cumulable avec toute offre spéciale, promotion ou autre remise. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

#### Remplacement d'un participant

FT CONSULTANTS offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

#### Ouverture d'une session de formation

FT CONSULTANTS se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard 1 jour avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

#### Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

##### - Pour les stages interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

### **FORMATIONS INTRAENTREPRISES**

#### Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par FT CONSULTANTS. Un acompte de 30% sera versé à la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, FT CONSULTANTS se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

### Remplacement d'un participant

FT CONSULTANTS offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

### Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 30% du montant de la session formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

### Assurances et responsabilités

L'entreprise qui accueille la formation atteste qu'elle est couverte par des contrats d'assurances en cours de validité pour toutes les opérations liées à la formation. En cas de non application de ces garanties, l'entreprise ainsi que ses assureurs renoncent à tous recours contre FT Consultants et ses assureurs.

## **PRIX ET REGLEMENTS**

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à réception de la facture, sans escompte et à l'ordre de FT CONSULTANTS.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. FT CONSULTANTS se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

## **REGLEMENT PAR UN OPCA**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si FT CONSULTANTS n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le

Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un Client passerait une commande à FT CONSULTANTS, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), FT CONSULTANTS pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à FT CONSULTANTS en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FT CONSULTANTS pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à FT CONSULTANTS.

## **COMMUNICATION**

Le Client autorise expressément FT CONSULTANTS à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## **RENONCIATION**

Le fait pour FT CONSULTANTS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre FT CONSULTANTS et ses Clients relèvent de la Loi française.

## **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'entreprise FT CONSULTANTS qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## **ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par FT CONSULTANTS à son siège social au 2, rue de Venise 54500 Vandoeuvre Lès Nancy.